

Sommaire



Cahier n° 22 : *Natura 2000 - Rechercher notre vraie nature*

Le dossier

Une nature à retrouver - Serge HUSTACHE

Wallonie: "Nature humaine admis" - José HAPPART

La mise en oeuvre de Natura 2000 en Région Wallonne - Jean-Pierre VERHAEGEN

La protection de la nature dans l'Union européenne - Nicolas HANLEY

L'apport des scientifiques - CRNFB. Gembloux

Natura 2000 est une opération citoyenne - José LUTGEN propos recueillis par Paul SCHILLINGS

Le point de vue des forestiers privés - Olivier NOIRET

Un premier bilan mitigé - Inter-Environnement Wallonie

Natura 2000 et agriculture - Didier VIEUXTEMPS

Développement touristique et protection de l'environnement: des enjeux de même nature - Eric JURDANT propos recueillis par Geneviève CREMER

Natura 2000 sera-t-il suffisant pour changer les mentalités? - Marc FICHERS

La nature au service de l'éducation à l'environnement: Natura 2000 à la rescousse - Paul GAILLY

Autour de l'éducation permanente

Education permanente: un nouveau décret pour la pérennité du secteur

Serge HUSTACHE propos recueillis par Sabine BEAUCAMP

Le décret

Pablo Neruda: poète d'un monde qui n'en finit pas de naître

Guillermo GARCIA CAMPOS

Actualités de l'Éducation permanente

Une nature à retrouver

Plutôt que de continuer à pleurer sur les effets désastreux de la présence humaine sur notre planète et de s'enfermer dans un sentiment très "à la mode" de défaitisme environnementaliste, l'Europe nous a invité à procéder, sur l'ensemble du territoire de notre continent, au recensement le plus exhaustif possible des sites permettant à la faune et à la flore de cohabiter harmonieusement avec l'activité humaine. Elle nous incite donc à considérer les éléments naturels qui nous permettent d'organiser un meilleur avenir pour notre biodiversité, au moins déjà à l'échelle de ce que d'aucuns qualifient de «vieille Europe».

Les éléments constitutifs de ce discours se tenaient déjà il y a une dizaine d'années. La suggestion mit du temps à faire son chemin, particulièrement chez nous, où les discours pessimistes tenaient le haut du pavé. Sous l'impulsion du ministre José Happart, conscient des richesses que recèle encore notre territoire, la Wallonie a quitté les rangs des retardataires pour se retrouver aujourd'hui parmi les meilleurs élèves de la classe européenne.

S'il est un reproche que l'on ne peut faire au programme «Natura 2000», c'est bien celui de promouvoir une politique excluant toute importance au développement humain. Une zone «Natura

2000» n'est pas une réserve naturelle inaccessible.

Il ne s'agit pas en effet de nous interdire de profiter de beautés naturelles, mises quasi sous séquestre, mais bien de nous informer sur les conséquences des gestes que nous y posons. Et cela ne doit pas non plus être pris dans un sens négatif. Au contraire, la personne humaine peut avoir plus que sa place dans son environnement. Des mesures adéquates peuvent être très bénéfiques au maintien, voire au développement, de la faune et de la flore.

Un site «Natura 2000» est un élément d'un territoire de vie, qui a ses exigences. Le respect de ces dernières nécessite que l'intervention ne se limite pas à la zone concernée mais bien à tout le voisinage. L'octroi d'autorisation de bâtir ou d'exploiter doit en tenir compte. Si les scientifiques ont défini les zones «Natura 2000» et que leur existence est aujourd'hui bien connue sur les documents cartographiques, les nuisances ne s'arrêtent pas aux frontières administratives.

Le rôle des autorités locales, les mieux informées sur les multiples enjeux d'un territoire, sera donc essentiel. Toute la communauté locale est concernée. En politique communale, c'est une nature à retrouver.

Les plans de gestion de ces sites vont se mettre en place progressivement. Afin que chacun puisse agir en pleine connaissance de cause et apporter sa contribution, il était utile qu'une large information soit assurée, ce qui fut fait et continue à se faire. Notre cahier y contribue à son tour.

Serge Hustache

Secrétaire général de PAC



Wallonie : « Nature humain admis »

Pendant très longtemps, l'Homme a vécu en harmonie avec la Nature ... même lorsque la domestication a remplacé la cueillette.

Au cours des millénaires, les interventions humaines ont engendré une biodiversité extraordinaire.

Depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, on assiste, à l'échelle mondiale, au déclin généralisé - parfois catastrophique - d'espèces animales et végétales. Cette situation est due, notamment, à des pertes importantes d'habitats naturels.

La dégradation et le morcellement des territoires de vie (reproduction, alimentation, ...) sont tels que dans certains cas, ils ont provoqué la disparition de certaines espèces.

On a évidemment cherché des boucs émissaires pour expliquer ces constats. On a accusé les pratiques agricoles, certaines formes de sylviculture, la pollution de plus en plus importante des eaux, des sols, ...

Certes, tout cela n'est pas inexact. Mais n'a-t-on pas exagéré ? N'est-on pas tombé dans une « sinistrose naturaliste » ? Et surtout, a-t-on recherché les bonnes solutions ?

Dans les années 70, en Europe, il a été décidé de mettre la nature sous cloche. On a établi des réglementations dans de nombreux Etats (en Belgique, la loi sur la conservation de la nature date de 1973).

La conservation de la nature était basée sur la protection d'espèces (souvent des catalogues d'interdiction) et la protection de sites (excluant l'homme). Il est évident que dans un contexte aussi restrictif, les espaces préservés étaient trop petits et trop peu nombreux pour assurer le maintien de populations satisfaisantes et d'habitats en bon état de conservation.

Cette stratégie a également eu pour effet d'opposer, souvent de manière caricaturale, la conservation de la nature et de développement économique.

Il est bien sûr indispensable de maintenir les espaces privilégiés, des « sanctuaires » dans lesquels la nature est sacralisée.

L'échec de la stratégie de la « nature sous cloche » nous a rendu à l'évidence de l'absolue nécessité de replacer l'Homme au milieu de la nature. Vaste projet ! Est-il si facile de penser une nature « humain admis » ? En Wallonie, nous rencontrons des réticences à prendre en compte la nature dans l'organisation économique du milieu rural. Les schémas archaïques selon lesquels la nature est un frein au développement économique ne sont pas encore tout à fait périmés. Heureusement, les mentalités changent.

Nous avons aussi pris conscience que pour mettre fin à l'érosion de la biodiversité, il fallait :

1. Travailler sur de vastes territoires
2. Concevoir un réseau de sites
3. Donner à l'Homme le rôle central du dispositif.

Dans ce sens, deux directives européennes, la directive « oiseaux » de 1979 et la directive « habitats » de 1992, constituent les fondements d'un vaste réseau écologique à l'échelle de l'Union ; le réseau Natura 2000.

Force est de constater qu'entre 1992 et 1999 cette initiative communautaire n'a pas enthousiasmé la plupart des gouvernements des Etats membres.

En Wallonie, en particulier jusqu'en 1999, rien n'avait été entrepris pour transposer les deux directives en droit wallon et pour identifier les sites candidats au réseau Natura 2000.

Fort heureusement, depuis 2000 les choses ont bien changé :
- la transposition des directives a été assurée par un décret et une dizaine d'arrêtés d'application ;
- plus de 230 sites qui s'étendent sur 220.000 hectares ont été proposés à la Commission européenne.

De mauvais élève de la classe européenne, la Région wallonne est, aujourd'hui, devenue l'un des meilleurs.

Il s'agit d'un projet de grande envergure puisqu'il concerne 13 % du territoire de la Wallonie.

L'ampleur de l'initiative suscite des craintes. Et pourtant, la mise en oeuvre de Natura 2000 présente de nombreux avantages au nombre desquels il faut citer la défiscalisation des biens, l'octroi d'aides et de subsides pour la gestion,...

Face à cette peur de Natura 2000, il m'est apparu qu'une approche pédagogique (au sens large) était indispensable.

Une communication vers le grand public d'une part et les acteurs du monde rural concernés, d'autre part, a été mise en oeuvre. Cette information, cette sensibilisation est organisée par l'intermédiaire de la presse (presse écrite, télévision, radio, ...), par la diffusion de documents (folders, brochures, affiches), par l'organisation d'expositions ...

Il est tout aussi important d'aller à la rencontre des acteurs du monde rural qu'ils soient mandataires communaux, propriétaires, exploitants, pêcheurs, chasseurs, ...). De nombreuses réunions d'information ont eu lieu, elles se poursuivent aujourd'hui, elles se renforceront demain avec la préparation des arrêtés de désignation des sites.

Dans le contexte du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, j'ai établi un partenariat avec le monde associatif pour mettre en place des Centres Natura 2000. Aujourd'hui, au nombre de 5 (ils devront être plus nombreux dans les prochains mois) ces Centres constituent des relais privilégiés entre le public et la Région wallonne.

Un pas important a été fait au cours de ces 4 dernières années, il ne s'agit toutefois que d'un premier pas. Le cadre réglementaire est fixé, le réseau proposé est satisfaisant par sa taille et sa qualité. Il faut aujourd'hui le faire fonctionner et permettre aux très nombreux acteurs du monde rural de devenir de véritables partenaires de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000.

Enfin, et c'était mon souhait le plus cher, faire de la Wallonie un espace « Nature humain admis ».

José HAPPART

Ministre de l'agriculture et de la ruralité de la Région wallonne